

Metz, le 22 juin 2026



Adoption du plan vigipirate 2026

La posture VIGIPIRATE pour la période « été-automne 2026 » prend effet à compter du 22 juin 2026 et est la première à mettre en œuvre le nouveau plan VIGIPIRATE 2026.

L'évolution principale de cette édition 2026 est l'adoption de nouveaux stades d'alerte VIGIPIRATE :

- le stade « vigilance », qui correspond au niveau d'alerte initial ;
- le stade « vigilance renforcée », qui correspond au niveau d'alerte intermédiaire ;
- le stade « alerte attentat », qui correspond au niveau d'alerte sommital et qui peut être activé durant 12 jours renouvelables sur décision expresse du Premier Ministre.

Le plan Vigipirate est un dispositif de vigilance, de prévention et de protection de la population. Son objectif est de renforcer la sécurité dans tous les domaines d'activité : sites sensibles, espaces publics, transports... Il implique les ministères mais aussi l'ensemble de la population. Le niveau de vigilance et de protection est adapté en fonction de l'évolution de la menace.

Diffusée le 22 juin 2026, la dernière version du plan Vigipirate s'appuie sur les trois piliers suivants :

- le développement d'une culture de la sécurité au sein de la société ;
- un nouveau système de niveaux d'alerte permettant une réponse souple et adaptée de l'État ;
- la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.

Positionnée au nouveau stade « vigilance renforcée », la posture « été-automne 2026 » met l'accent sur :

- la lutte contre la menace drones au regard de la récente recrudescence de survols en Europe et sur le territoire national (TN) ;
- la sécurité des sites touristiques et zones d'affluence en vue des vacances estivales et de Noël 2026 ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels.

Les grands principes et mécanismes du nouveau plan VIGIPIRATE 2026 sont décrits dans le nouveau document «Faire Face Ensemble», également disponible sur le site du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). La plateforme www.vigipirate.gouv.fr permet d'avoir un éclairage plus précis et ainsi «faire face ensemble».